

Aux membres du Conseil communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mercredi 24 juin 2022

Sous la présidence de <u>Mme Giovanna Bachmann</u>, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 18H00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Appel
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Communications du Bureau
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Election du/de la Président-e du Conseil communal
- 6. Election du/de la Vice-Président-e du Conseil communal
- 7. Election de deux scrutatrices-eurs
- 8. Election de deux scrutatrices-eurs-suppléant-e-s
- 9. Election des membres de la Commission de Gestion
- 10. Election des membres de la Commission des Finances
- 11. Rapport/Préavis 13/22 Gestion 2021
- 12. Rapport/Préavis 15/22 Comptes 2021
- 13. Propositions individuelles et divers
- 14. Contre-appel

La PRESIDENTE souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

La PRESIDENTE remercie les conseillères et conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue le public et la représentante de la presse.

1/ Appel

Avec 42 conseiller.ère.s présent.e.s le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 41 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

<u>Membres excusés</u>: Mmes Jolanta Duszewska, Isabelle Hering, Corinne Kappeler, Stéfanie Preussner, Caroline Serafini, Bettina Venezia

MM. Hervé Durgnat, André Fischer, Kaya Guner, Philippe Humm, Karim Kellou Membres retardés lors de l'appel : MM. Régis Bovy et Samir Abid

En l'absence de M. Régis Bovy, scrutateur, Mme Chantal Lauper, scrutatrice suppléante, reprend le poste.

2/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3/ Communications du Bureau

La PRESIDENTE informe que le procès-verbal de la séance du 15 juin sera remis aux membres du Conseil à la séance du 7 septembre, le délai entre les deux dernières séances ayant été trop court pour la rédaction de celui-ci.

La PRESIDENTE annonce la composition des commissions qui vont rapporter sur les préavis et rapports/préavis suivants :

Préavis 16/22 modification du Règlement du Conseil communal :

Pour l'Entente pranginoise : MM. Perret Claude (1^{er} membre), Sébastien Rumley, Olivier Binz

Pour Alliance libérale de Prangins : Mme Rachel Cavargna-Debluë, M. Jacques Auberson

Pour l'Alternative pranginoise : MM. Daniel Bujard, Nicolas Aeschimann

Préavis 17/22 demande d'un crédit de CHF 83'500.- TTC en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures

Pour l'Entente pranginoise : Mme Carolina Burki, M. Philippe Humm

Pour Alliance libérale de Prangins : Mme Ursula André, M. Rémy Cochet (1er membre)

Pour l'Alternative pranginoise : M. Hervé Durgnat

Préavis 18/22 réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard « Prangins : une véritable politique culturelle »

Pour l'Entente pranginoise : Mme Marina Parashkevova, M. Kaya Guner (1^{er} membre) Pour Alliance libérale de Prangins : Mme Liliane Gavillet, Mme Margaux Bucciol Pour l'Alternative pranginoise : M. Daniel Bujard

Préavis 19/22 réponse municipale au postulat de Madame la Conseillère communale Joanna Baird « Pour une véritable gestion des déchets : transparente, pragmatique et préservatrice des ressources »

Pour l'Entente pranginoise : Mme Joanna Baird, M. Vanni Vogel Pour Alliance libérale de Prangins : Mme Caroline Serafini, M. Yvan Bucciol Pour l'Alternative pranginoise : Mme Fabienne Zingg (1er membre)

Préavis 20/22 révision du règlement de la taxe régionale de séjour

Pour l'Entente pranginoise : MM. Cyril Moulin, Jean-Emmanuel Pegada Pour Alliance libérale de Prangins : Mme Clotilde Vulliemin, M. Régis Bovy Pour l'Alternative pranginoise : M. Pawel Grabarz (1er membre)

La PRESIDENTE informe le Conseil que le Bureau organise en date du 28 octobre prochain le repas des ressats pour remercier les personnes qui ont participé au dépouillement des élections communales de mars 2021. Ce repas n'a pas pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires. Elle remercie d'avance les personnes présentes ce jour-là de s'annoncer auprès de la secrétaire pour s'inscrire au repas, si elles sont disponibles à cette date.

4/ Communications de la Municipalité

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe le Conseil qu'en accord avec la PRESIDENTE, la Municipalité n'a pas préparé de communications dans le but d'alléger la séance. Elle remarque cependant l'absence de M. Igor Diakoff et informe le Conseil, que ce dernier, ne s'étant pas excusé, aura sûrement été retenu et rejoindra la séance ultérieurement.

5/ Election du/de la Président-e du Conseil communal

La PRESIDENTE appelle M. Yvan Bucciol, vice-Président, pour assurer la présidence de la séance.

M. le vice-Président demande si M. Sébastien Rumley, chef du groupe de l'Entente pranginoise, a un ou une candidat-e à proposer. L'Entente pranginoise propose Mme Giovanna Bachmann.

Le vice-Président demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, Mme Giovanna Bachmann est élue Présidente du Conseil communal par applaudissements.

6/ Election du/de la vice-Président-e du Conseil communal

La PRESIDENTE reprend la présidence et demande à M. Jacques Auberson, si l'Alliance libérale de Prangins a un ou une candidat-e pour ce poste. L'Alliance libérale de Prangins propose M. Yvan Bucciol.

La PRESIDENTE demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, M. Yvan Bucciol est élu vice-Président du Conseil communal par applaudissements.

7/ Election de deux scrutateurs/scrutatrices

L'Alliance libérale de Prangins propose M. Régis Bovy pour ce poste et l'Entente pranginoise propose M. Claude Favre.

La PRESIDENTE demande si qu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, MM. Régis Bovy et Claude Favre sont élus scrutateurs par applaudissements.

8/ Election de deux scrutatrices/scrutateurs suppléants/suppléantes

L'Entente pranginoise propose Mme Chantal Lauper et l'Alternative pranginoise, M. Samir Abid.

La PRESIDENTE demande si qu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, Mme Chantal Lauper et M. Samir Abid sont élus respectivement scrutatrice et scrutateur par applaudissements.

9/ Election des membres de la Commission de Gestion

La PRESIDENTE appelle un à un les membres de la COGEST et leur demande s'ils souhaitent se représenter.

Pour L'Entente pranginoise :

Mme Laurence Christen

M. Blaise Cartier

M. Sébastien Rumley

Pour l'Alliance libérale de Prangins

M. Remy Cochet M. Karim Kellou

Pour L'Alternative pranginoise :

Mme Fabienne Zingg M. Hervé Durgnat

La PRESIDENTE demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas, les membres de la COGEST sont réélus par applaudissements.

10/ Élection des membres de la Commission des Finances :

La PRESIDENTE appelle un à un les membres de la COFIN et leur demande s'ils souhaitent se représenter.

Pour L'Entente pranginoise

Madame Joanna Baird Madame Marie-Josée Rigby Monsieur Claude Perret

Pour l'Alliance libérale de Prangins

Madame Isabelle Hering Monsieur Peter Dorenbos

Pour L'Alternative pranginoise

Monsieur Bernard Jeangros Monsieur Nicolas Aeschimann

La PRESIDENTE demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas, les membres de la COFIN sont réélus par applaudissements.

11/ Rapport/Préavis 13/22 – Gestion 2021

En l'absence de M. Hervé Durgnat, rapporteur de la commission, la PRESIDENTE appelle M. Blaise Cartier pour lire les conclusions du rapport de la commission de gestion.

M. Blaise Cartier lit les conclusions du rapport.

Aucun commentaire ne souhaitant être ajouté ni de la part de la commission, ni de la part de la Municipalité, la PRESIDENTE ouvre la discussion autour du préavis.

- M. François Krull revient une fois de plus sur la gestion du Fonds Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables qu'il qualifie « d'usine à gaz », au vu du grand nombre de petits montants qui ont été alloués. Il estime que des sommes plus conséquentes devraient être accordées, qui encourageraient la réalisation de projets qui auront un réel impact sur le climat.
- M. François Krull relève que le rapport de gestion et le rapport des comptes donnent un aperçu différent de « l'efficacité » des cartes journalières. Face à cette incohérence, Il souhaite savoir qu'elle est le montant exact de cartes vendues en 2021.

M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, précise que les cartes journalières s'achètent auprès des CFF en fin d'année pour les 12 mois suivants. En 2020, un quota de 4 cartes par jour avait été acheté avec échéance courant 2021. Les 3 premières ont été échues courant de l'automne 2021 et celles-ci ont été commandées à nouveau fin 2021 pour l'année 2022. La dernière n'a pas été renouvelée. En résumé, les 10 premiers mois, 4 cartes étaient à disposition et pour les 2 derniers mois seulement 3. La commune met actuellement 3 cartes journalières à disposition à la vente. M. François Krull remercie pour l'explication et reconnaît ainsi que les calculs sont corrects.

M. Daniel Bujard souhaite connaître la position exacte de la Municipalité concernant la relocalisation sur le territoire pranginois de la société Denogent. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, prend la parole.

Dans le cadre du plan directeur communal, approuvé par le Conseil communal en 2013, il a été décidé que le terrain situé entre la société Novartis et la carrosserie Lauber, et sur lequel se trouve la société Denogent, deviendrait une zone mixte, c'est-à-dire une zone où cohabitent logements et entreprises. Des ébauches du plan de quartier, appelé Entre-Deux-Chemins, ont été réalisées, quartier qui devrait accueillir 600 nouveaux habitants. 2 ans en arrière, un moratoire sur le développement et le changement de zone industrielle en zone mixte a été établi par le Canton. Pour rappel, il existe un déficit de zones d'activités économiques dans le district de Nyon. Dans l'attente d'une décision finale qui reflétera la volonté des 47 communes du district, la commune de Prangins a dû se déterminer sur l'avenir de cette zone sur laquelle sont regroupées les sociétés GSK, Denogent et la carrosserie Lauber.

La Municipalité de Prangins a, dans le cadre du groupe de travail qui représente les 47 communes du district, piloté par Région Nyon, très fermement indiqué qu'elle souhaite conserver son tissu économique et donc conserver la société Denogent sur le territoire pranginois.

La réalisation du plan de quartier Entre-Deux-Chemins implique cependant le déménagement de la société Denogent. Une étude assez poussée avait été réalisée lors de la législature précédente (2011-2016). Aucun emplacement n'avait été trouvé. Des propositions d'échange de terrains ont été faites au Canton mais dans le cadre de la LAT, celles-ci ont été refusées.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, conclut en rappelant que la Municipalité ne décidera pas seule de la réalisation du plan de quartier Entre-deux-Chemins. Il devra recueillir l'approbation de la Municipalité qui le soumettra ensuite pour approbation au Conseil communal.

Arrivée de M. Régis Bovy à 18H30. Le nombre de conseillers passe à 43 et 42 votants. Arrivée également de M. Igor Diakoff, Municipal.

M. François Krull demande si les abréviations SRGZA et SGZA, toutes deux présentes dans le rapport, se rapportent à la même chose. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond par l'affirmative. Il s'agit de la stratégie régionale de gestion des zones d'activité, une stratégie voulue par le Canton, mais dont elle s'est déchargée sur les communes, ne subventionnant qu'à concurrence de 50 % les frais que la mise en place de cette stratégie occasionnera. Mme Dominique-Ella Christin,

Syndique, dans sa dernière interpellation au Grand Conseil, a remis en question cette décision. Elle estime que le Canton devrait prendre le 100 % à sa charge.

Monsieur Daniel Bujard souhaite plus d'information sur la remise en question de l'introduction d'une zone 30 à la route du Curson, mentionnée au 2ème paragraphe à la page 44 du rapport de gestion.

M. Blaise Cartier relève que cette question a été posée à la commission et que la réponse se trouve en page 5 du rapport de la commission. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, résume en informant qu'au moment de la rédaction du rapport de gestion, la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) estimait que le système de chicanes actuellement en place n'était pas suffisant pour garantir le respect de la limite de vitesse exigée par une zone 30. Depuis, l'urbaniste en charge à Prangins a réussi à convaincre la DGMR que les exigences pourront être respectées en réalisant quelques aménagements supplémentaires. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, confirme donc que ce tronçon va être mis en zone 30.

M. Bernard Jeangros, à la page 109 du rapport de gestion au paragraphe 2.4. Papier/carton, est surpris de la forte fluctuation du prix à la reprise du papier et du carton (entre CHF 6.- et CHF 148.- la tonne de papier et entre CHF 13.- et CHF 123.- la tonne de carton). Il demande si ces fluctuations sont courantes. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que cette situation est exceptionnelle et due à une forte demande pour ces deux matériaux sur le marché.

Mme Joanna Baird relève que le rapport de gestion ne mentionne que les recettes du recyclage des déchets, mais qu'il ne communique pas les coûts de transport et de traitement de ceux-ci, et qui finalement se révèlent souvent supérieurs aux recettes. Dans son prochain rapport, elle encourage la Municipalité à communiquer recettes et dépenses en parallèle. En ce qui concerne la forte demande pour du carton, Mme Joanna Baird informe qu'elle est le résultat de l'explosion des achats sur internet. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, prend note de la remarque.

M. Claude Favre, en haut de la page 37, il est mentionné que le PA (Plan d'affectation) Bénex-Dessus Sud/Grand-Champ est supprimé et qu'il sera intégré dans le PGA. Il demande à la commission qui va financer cette étude. M. Blaise Cartier passe la parole à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, qui répond que le PA (plan d'affectation) Bénex-Dessus Sud/Grand-Champ a été intégré dans le PGA pour la révision duquel le Conseil a accepté un crédit de CHF 180'000.- (Préavis 9/22).

M. Claude Favre demande pourquoi les autres plans de quartier n'ont pas également été intégrés au PGA. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, explique que le plan de quartier Bénex-Dessus Sud/Grand Champ intègre une parcelle qui ne figurait pas dans un plan de quartier et qui a été intégré au PGA par souci de conformité. Les autres plans de quartier seront remis aux normes des lois supérieures comme expliqué dans le préavis 9/22.

Faisant partie d'une association de propriétaires qui planche depuis plus de 3 ans sur le sujet, M. Claude Favre souhaite rendre le Conseil attentif aux coûts importants que l'étude de ce plan de quartier a déjà engendrés qui devront être supportés par la communauté. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que cette information n'est pas inconnue du Conseil, car elle figure année après année dans les rapports de gestion. Il se peut, certes, que des intérêts privés ont été lésés, mais ce sujet n'a

pas sa place au Conseil. Elle invite les personnes intéressées à la contacter afin qu'elle leur explique plus en détail les raisons du changement d'optique de la Municipalité.

- M. Yvan Bucciol demande à M. Blaise Cartier, membre de longue date de la commission de gestion, pourquoi la commission n'a pas repris le format des rapports de gestion précédents dans lesquels, après chaque point soulevé par la commission et répondu par la Municipalité, des recommandations ou des vœux étaient exprimés permettant ainsi de faire un lien avec les années précédentes.
- M. Blaise Cartier répond que s'agissant d'une nouvelle Municipalité et d'une nouvelle commission, le parti a été pris de faire rédiger le rapport dans un format de questions/réponses. L'année prochaine, la commission reprendra les points soulevés pour l'année 2021 et en vérifiera l'état d'avancement, comme elle le faisait anciennement.

En page 41, M. Yvan Bucciol se réfère au préavis relatif à la révision du PPA « Centre du village » voté il y a une dizaine d'années et qui disposait, selon son souvenir, d'un budget de CHF 150'000.-. Celui-ci ayant été clôturé fin décembre 2021, soit à cheval sur deux années et sur deux législatures, il aimerait s'assurer que la commission de gestion ira chercher et communiquera au Conseil les questions et réponses que ce préavis avait soulevées, dans le rapport de gestion 2022.

- M. Blaise Cartier profite de la remarque de M. Yvan Bucciol pour rappeler le souhait maintes fois exprimé à la Municipalité de pouvoir être mis au courant de la clôture des préavis, afin de pouvoir réaliser son travail d'investigation. Un préavis qui n'est pas encore « officiellement » clôturé, peut déjà faire l'objet de vérification afin de simplifier le contrôle lors de sa clôture définitive et de garantir ainsi une certaine transparence.
- M. Jean-Marc Bettems, Municipal, informe que cette demande a bien été prise en considération et que dans son service, M. Zahnd a compilé un classeur avec tous les documents à disposition de la commission de gestion.
- M. Sébastien Rumley réitère une demande formulée chaque année concernant le calendrier. Le rapport de gestion de la Municipalité a été soumis à la commission le 20 avril. La commission a rencontré la Municipalité le 23 mai et le rapport devait être rendu pour le 13 juin. Cet agenda est ultra serré. M. Sébastien Rumley demande s'il serait possible de recevoir le rapport un peu plus en avance, même en version à l'état de projet, afin de pouvoir disposer d'un peu plus de temps pour rédiger davantage de conclusion et d'analyses politiques.
- M. Blaise Cartier termine en remarquant que la Municipalité a changé le canevas de présentation du rapport. Il souhaite qu'à l'avenir un même canevas soit gardé, afin de retrouver les mêmes repères année après année, comme c'est le cas avec le rapport des comptes.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

A la demande de la PRESIDENTE, M. Blaise Cartier lit les conclusions du préavis.

Le préavis municipal 13/22 est adopté par 41 oui, 0 non et une abstention.

12/ Rapport/Préavis 15/22 - Comptes 2021

La PRESIDENTE appelle M. Blaise Cartier, rapporteur pour la commission de gestion et M. Peter Dorenbos, président de la commission des finances, pour lire les conclusions de leurs rapports respectifs sur les comptes.

- M. Blaise Cartier lit les conclusions du rapport de la commission de gestion sur les comptes.
- M. Peter Dorenbos lit les conclusions du rapport de la commission des finances, annexe à celui de la commission de gestion.

La PRESIDENTE, passe en revue les chapitres de la partie 1 « Comptes et bilan », du rapport des comptes et invite le Conseil à l'interrompre s'il y a des questions.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GENERALE Point 18 - JDW Transports publics

180.3137 – Cartes journalières

M. François Krull fait remarquer que le montant de CHF 42'000.- pour l'année 2021, n'est pas rapporté correctement. Les cartes ayant été achetées en 2020 et consommées en 2021. Il demande à la Municipalité de trouver un moyen de rendre visible dans les comptes le coût réel de ces cartes- par année. M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, valide la remarque. Il informe cependant le Conseil que ce point n'est pas une priorité pour la Municipalité dans la mesure où les CFF ont annoncé vouloir supprimer ces cartes. Avec une demande située à 3 cartes par jour, la Municipalité se posera la question au budget 2022, si elle maintient l'achat de carte pour 2023.

M. Peter Dorenbos informe que le coût des cartes s'élève à CHF 13'000.-. Elles ne sont cependant par revendues au prix coûtant, les tarifs diffèrent en semaine et le week-end et s'il s'agit d'un habitant de Prangins ou extérieur à la commune. Ce qui explique que les revenus sont légèrement gonflés par rapport aux coûts.

Point 19 – JDW Informatique

190.3185 honoraires et frais d'expertises

M. Sébastien Rumley souhaite une explication de la charge de CHF 9'752.85. Une grosse économie a été remarquée ici. M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, explique que le mandat de coordinateur informatique n'a finalement pas été nécessaire, la migration s'étant terminée fin mars 2022 au lieu de fin décembre 2021. La migration du système informatique inclut une partie de gestion de projet. Certaines dépenses ont été reportées en 2022 et seront incluses dans le préavis global qui sera déposé d'ici à fin juin 2022.

CHAPITRE 2 – FINANCES,
Point par point, pas de commentaires
CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BATIMENTS,
Point par point, pas de commentaires

CHAPITRE 4 – TRAVAUX,

Point par point, pas de commentaires

CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES,

Point par point, pas de commentaires

CHAPITRE 6 - POLICE,

Point par point, pas de commentaires

CHAPITRE 7 - SECURITE SOCIALE.

Point par point, pas de commentaires

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour du préavis.

M. Samir Abid vient d'arriver à 19H10. Le nombre de conseillers passent à 44, avec 43 votants

Mme Joanna Baird souhaite savoir à quelle endroit la fontaine à eau a été déplacée, une question de la commission à laquelle la Municipalité n'a apparemment pas apporté de réponse. M. Igor Diakoff, Municipal, répond qu'elle se trouve dans la petite cafétéria en face du greffe, à disposition des employés de la maison de commune.

M. Blaise Cartier ne comprend pas l'utilité d'une fontaine à eau, estimant que l'eau du réseau est parfaitement consommable. Il lui est répondu que cette fontaine utilise précisément l'eau du réseau. M. Blaise Cartier fait alors remarquer les coûts annuels de CHF 982.- qu'il juge excessifs. M. Igor Diakoff, Municipal, explique que le système produit également de l'eau gazeuse, pour la fabrication de la laquelle une bonbonne de gaz est nécessaire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

A la demande de la PRESIDENTE M. Blaise Cartier lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

Vote

Le préavis municipal 15/22 est approuvé à l'unanimité.

M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, remercie le Conseil pour sa confiance et les questions posées à la Municipalité. Il remercie les deux commissions pour l'excellent travail de collaboration malgré un délai très serré. Il tient également à remercie Mme Brigitte Goetschmann, boursière, pour un travail de grande qualité, effectué dans un contexte très difficile : gestion de deux systèmes en parallèle (l'ancien et le nouveau), la familiarisation avec un nouvel outil informatique et un nouveau système de sécurité. M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, invite également le Conseil à saluer le travail de grande qualité de Mme Brigitte Goetschmann. Le Conseil applaudit.

Au nom de la Municipalité, Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, souhaite également remercier la nouvelle commission de gestion avec laquelle elle a eu un grand plaisir à collaborer. La Municipalité a également très apprécié les nouvelles méthodes de travail instaurées par la commission. Elle termine en remerciant également le Conseil pour son vote de confiance.

13/ Propositions individuelles et divers

Par souci d'équité, M. Jacques Auberson souhaite qu'à l'avenir, s'il existe un rapport de majorité et un rapport de minorité pour un préavis, ceux-ci soient envoyés en même temps aux membres du Conseil.

- M. Jacques Auberson demande pour quelle raison les conseillers sont amenés à devoir fournir à nouveau leurs coordonnées bancaires. S'agit-il d'une perte des données ? M. Jean de Wolff de Moorsel, Municipal, rassure en affirmant que les données n'ont pas été perdues. Dans certains cas, la migration des données a été compliquées. Il paraissait dès lors plus simple et plus rapide d'en refaire la demande auprès des personnes concernées.
- M. Yvan Bucciol souhaite savoir quand il obtiendra réponse à la question qu'il a adressée à la Municipalité lors de la séance du Conseil du 15 juin, concernant les cloches de l'Eglise de Prangins. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la Municipalité y répondra, comme elle le fait d'ailleurs à chaque question posée par les membres du Conseil, dans ses communications à la séance suivante, ici en l'occurrence le 7 septembre.
- M. Vanni Vogel relaye la question qui lui a été posée par des citoyens, à savoir si le choix du terrain pour la construction future d'un EMS est définitivement fixé, un quartier de villas ne semblant pas approprié pour ce genre de projet. M. Igor Diakoff, Municipal, rappelle que la Municipalité est toujours en attente de l'autorisation du Canton. Le choix de l'emplacement se fera conséquence.
- M. Sébastien Rumley fait une petite démonstration au Conseil de l'impossibilité d'obtenir sur l'application des CFF un horaire des départs des bus depuis l'arrêt Tour d'Eau pour toute gare suisse. De même, impossible également avec cette application de connaître l'horaire de passage des bus à cet arrêt. Il faut pour cela télécharger le pdf des TPN. M. Sébastien Rumley tenait à relever ce fait.
- M. Peter Dorenbos communique le programme de la biennale des pompiers qui se tiendra le lendemain, le 25 juin à Nyon.
- M. François Krull souhaite savoir quelle décision a été prise par la Municipalité en ce qui concerne la résiliation du contrat avec la STI (Service technique intercommunal). Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la séance de Municipalité, le lundi 27 juin.

Mme Chantal Lauper informe le Conseil que la commune va perdre un de ses commerces. La Cheminée Dorée fermera ses portes le 30 juin, un contrôle du service d'hygiène du canton ayant révélé que le local n'était pas aux normes. La commerçante a tenté de trouver un autre local, mais sans succès.

- M. Walter Hediger demande à la PRESIDENTE la raison pour laquelle elle n'a pas lu sa lettre de démission au Conseil. La PRESIDENTE répond que la démission sera effective au 31 août et que dès lors elle lirait la lettre lors de la séance du Conseil du 7 septembre. M. Walter Hediger réplique qu'il souhaite que le Conseil soit informé, afin que l'on puisse procéder à l'assermentation de son successeur.
- M. Walter Hediger lit sa lettre de démission (voir annexe 1). Applaudissements.

M. Olivier Binz s'adresse aux chefs de groupe ainsi qu'au Bureau, à qui incombe la décision finale et rappelle que le règlement du Conseil communal autorise les commissions de siéger avec 3 personnes seulement. Il demande si cette règle ne pourrait pas s'appliquer à des réponses de la Municipalité sur des postulats qui font deux pages, au lieu de réunir 5 personnes. Il relève qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes pour siéger dans ces petites commissions.

M. Yvan Bucciol réplique qu'il n'y a pas de « petits postulats, ni de petits rapports ». Les postulats ont été acceptés par le Conseil et méritent à ce titre une analyse dans les règles. Il démontre à quel point le rapport de cette commission pourrait être biaisé, si au sein de la commission, un membre est le postulant et que pour quelque raison un autre membre ne puisse pas siéger. Si des commissions à 3 devaient être décidées, il exige que le postulant ne puisse pas en faire partie.

M. Claude Favre estime qu'on ne peut pas simplement passer outre sur la démission de M. Walter Hediger. Il aimerait, du moins en son nom, souligner que le Conseil perd un conseiller apprécié, une personne joviale, intéressante, intelligente et qui a beaucoup apporté au Conseil communal et il l'en remercie. Suivent les applaudissements du Conseil.

M. Sébastien Rumley rappelle que dans le cas d'une réponse de la Municipalité à un postulat, le Conseil est uniquement amené à prendre acte.

La PRESIDENTE informe que ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau. Il sera aussi discuté avec les chefs de groupe. A l'attention du Conseil et en particulier à celle des nouveaux conseillers, elle rappelle que dans le cas d'une réponse de la Municipalité à un postulat, le Conseil n'a comme seule option que celle de prendre ou non acte de la réponse. Mais cela n'aurait pas d'autre conséquence que de donner un message à la Municipalité. Un rapport de postulat ne s'accepte ni ne se refuse.

La parole n'est plus demandée.

14/ Contre-appel

La présence est de 44 conseillers. La séance se termine à 19H35, elle est suivie par la distribution des jetons de présence pour l'année législative écoulée.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

La Présidente Giovanna Bachmann La Secrétaire Dominique Rogers

Annexe mentionnée



Annexes au procès-verbal du 24 juin2022

1. Lettre de démission M. le Conseiller Walter Hediger

Prangins, le 24 juin 2022

Walter Hediger Sentier des Morettes 5A

1197 Prangins

Madame Giovanna Bachmann Présidente du conseil communal de Prangins

1197 Prangins

Prangins, le 15.06.2022

Concerne: Démission du conseil communal

Madame la Présidente,

Je suis entré au conseil communal en 1989, j'ai donc siégé durant 33 ans avec une interruption d'une législature de 5 ans. Ce temps passé au conseil m'a laissé énormément de bons souvenirs.

Malheureusement l'esprit et la bonne entente qui régnait dans cet hémicycle n'est aujourd'hui plus le même que je connaissais. De ce fait je ne trouve plus la motivation nécessaire pour poursuivre mon mandat car un conseiller qui n'est plus motivé n'est pas un bon conseiller.

C'est avec un pincement au cœur que je vous demande, Madame la Présidente, d'accepter ma démission du conseil communal au 31 août 2022.

Avec mes cordiales salutations que j'adresse à tous les membres du conseil communal ainsi qu'à la Municipalité.

Walter Hediger

M. Heaugy

P.S.

J'ai choisi la date du 31 août, car cela me permettra de terminer mon travail auprès de la commission 14/22 Choix du raccordement de notre STEP